



Communiqué de presse | Publié le 1 juillet 2025

Pendant la période 2027-2030, la Confédération allouera des contributions d'exploitation à 20 musées

Berne, 01.07.2025 — Pendant la période d'encouragement 2027-2030, l'Office fédéral de la culture (OFC) soutiendra 20 musées en leur allouant des contributions d'exploitation pour un montant total d'environ 6,3 millions de francs par année. La Confédération apporte ainsi son soutien à des musées qui revêtent une importance toute particulière dans leur domaine spécifique, qui possèdent une collection exceptionnelle d'une grande valeur culturelle et qui se distinguent par un travail de médiation innovant et diversifié.

Les contributions d'exploitation permettent à la Confédération de mettre en œuvre les objectifs en matière de politique muséale définis dans la loi sur l'encouragement de la culture et dans le message culture 2025-2028. Elles aident les musées à faire face aux difficultés actuelles et leur permettent de se concentrer sur les priorités fixées dans le message culture, de développer leurs activités de médiation et de continuer d'évoluer. La Confédération se fonde sur une conception élargie du patrimoine culturel, qui englobe aussi bien les aspects matériels qu'immatériels. L'octroi d'un financement fédéral renforce en outre la visibilité des musées au niveau national et facilite leurs démarches pour obtenir des fonds supplémentaires auprès de tiers, tels que des fondations, des sponsors ou des partenaires publics.

Depuis 2018, l'Office fédéral de la culture alloue les contributions d'exploitation aux musées et collections de tiers sur la base d'une procédure de mise au concours publique, conformément au souhait du Parlement. Ces contributions constituent un complément aux aides accordées par les cantons, les villes et les communes et s'élèvent au minimum à 150 000 francs par an.

Au total, trente-sept demandes ont été déposées pour la période d'encouragement 2027-2030. Trente-quatre d'entre elles remplissaient les conditions formelles nécessaires et ont donc été soumises à un examen de fond par un groupe d'experts indépendants. Chaque demande a été évaluée séparément par deux de ses membres. L'évaluation s'est fondée sur les trois critères énoncés dans l'ordonnance du DFI instituant un régime d'encouragement des musées, des collections et des réseaux de tiers en vue de la sauvegarde du patrimoine culturel (RS 442.121.1) : rayonnement et qualité de l'institution, importance de la collection et importance du travail de médiation.

Cinq musées qui ne bénéficiaient jusqu'à présent d'aucune contribution fédérale seront désormais intégrés au programme de soutien. La Confédération renforce ainsi son encouragement à large échelle en finançant des institutions dont le rayonnement porte au-delà des régions et qui se distinguent par la grande qualité de leur expertise technique. Cette mesure s'inscrit dans la ligne du message culture 2025-2028, qui met l'accent sur le renforcement de la diversité de l'offre culturelle dans les régions et de la participation de la société au patrimoine culturel.

Sur la base de l'évaluation réalisée par le groupe d'experts indépendants, l'OFC accorde pour la période 2027-2030 une contribution d'exploitation aux 20 musées suivants (par ordre alphabétique) :

- Aargauer Kunsthaus, Aarau
- Bibliothèque abbatiale, Saint-Gall
- Collection de l'art brut, Lausanne
- Haus der elektronischen Künste, Münchenstein
- Jurassica Museum, Porrentruy
- Laténium, Parc et musée d'archéologie, Hauterive
- Musée Ariana, Musée suisse de la céramique et du verre, Genève
- Musée d'histoire de Berne, Berne
- Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Genève
- Musée international de la Réforme, Genève
- Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds
- Musée suisse des transports, Lucerne
- Musée suisse en plein air Ballenberg, Hofstetten bei Brienz
- Museo d'arte della Svizzera italiana, Lugano
- Museum für Gestaltung Zürich, Zurich
- Photo Élysée, Lausanne
- Swiss Science Center Technorama, Winterthour
- Textilmuseum St.Gallen, Saint-Gall
- Ville romaine Augusta Raurica, Augst
- Zentrum Paul Klee, Berne

Les 20 musées retenus pour une aide financière illustrent la diversité thématique, régionale, linguistique et institutionnelle de la Suisse. Issus des quatre coins du pays, ces établissements couvrent un large éventail de thématiques et allient des racines régionales fortes à un rayonnement national, voire international. Ils favorisent la participation culturelle et contribuent au développement du patrimoine culturel.

Les nouvelles contributions s'appliqueront dès le début de l'année 2027. En prévoyant un délai de dix-huit mois entre l'annonce des institutions retenues et l'entrée en vigueur de la nouvelle période de financement, la Confédération garantit que l'ensemble des établissements concernés disposeront de suffisamment de temps pour s'adapter aux éventuels changements.

Membres du groupe d'experts :

- Laura Amstutz, membre du conseil de fondation et actuaire de la Fondation Markant
- Giovanni Carmine, directeur de la Kunst Halle Sankt Gallen
- Carole Haensler, présidente de l'AMS ; directrice du Museo Villa dei Cedri de Bellinzona
- Sarah Kenderdine, professeure en humanités digitales à l'EPFL ; directrice d'EPFL Pavilions
- Severin Rüegg, responsable « Collection », Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte
- Boris Wastiau, directeur de l'Alimentarium de Vevey

Liste des musées soutenus par l'OFC 2027-2030

PDF | 200.72 kB | 1 juillet 2025

Adresse pour l'envoi de questions

Benno Widmer

Chef de la section Musées et collections

Office fédéral de la culture OFC

Département fédéral de l'intérieur DFI

[+41 58 465 70 21](tel:+41584657021)

benno.widmer@bak.admin.ch

Auteur

Office fédéral de la culture

<http://www.bak.admin.ch/> 

Thèmes

Culture

Culture: Musées